

Communiqué de presse 2019

HARLAY AVOCATS (MARIE-LAURE DE CORDOVEZ) INTERVIENT COMME CONSEIL DE FILAE DANS LA CADRE DE LA CESSIION DE LA SOCIETE ARCHIMAINA AU PROFIT DE LA SOCIETE HYSIS

La société **Filae** (cotée sur Euronext Growth Paris, ALFIL), 1^{er} portail Internet français dédié à la famille et à la quête d'identité, a procédé à la cession de sa filiale, la société Archimaine, au profit de la société HYSIS.

Fondée en 1994 à Laval, Archimaine est une société spécialisée dans la numérisation de tous documents/supports/objets à des fins d'archivage et de diffusion de fonds d'archives patrimoniales, ainsi que dans la gestion des services d'archives et d'archivage électronique.

Filae a justifié cette vente dans le contexte de la «*poursuite de son plan de transformation et de monétisation de ses actifs uniques en matière de bigdata généalogiques*».

La société Hysis est une holding de Jean-Charles Moreau.

Marie-Laure de Cordovez (associée), Thibault Chareton (senior counsel), Clément Tavenard (collaborateur) ont conseillé la société Filae dans le cadre de cette transaction.

Le cabinet RMP Avocats (Marie-Hélène Thomas, associée, Hubert Vial, collaborateur) conseillait Hysis.

A PROPOS DE HARLAY AVOCATS: Harlay Avocats est un cabinet d'avocats d'affaires indépendant à dimension internationale, basé à Paris. Cabinet français indépendant, fondé en 1988, Harlay Avocats s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'avocats permettant d'accompagner les clients tant en France qu'à l'étranger dans la plupart de leurs besoins en droit des affaires (opérations courantes et exceptionnelles). L'équipe corporate de Harlay Avocats dirigée par Marie-Laure de Cordovez et Olivier Cognard intervient tout particulièrement en Private Equity, Droit Boursier et Fusions Acquisitions.